

SERVICE « CARTE GRISE »

Votre garage AUTO-MOTO REP est agréé et habilité par les services de l'Etat pour instruire votre demande de carte grise et recevoir votre paiement.

Déposez votre dossier complet au garage, procédez au paiement et recevez votre carte grise dans votre boîte aux lettres !

VOTRE DOSSIER DOIT CONTENIR :

- Copie de votre carte d'identité ou de votre passeport, en cours de validité
- Copie de votre permis de conduire
- Un justificatif de domicile de moins de six mois (quittance de loyer, facture d'eau/d'électricité/gaz, facture télécom)
- L'intégralité de l'ancien certificat d'immatriculation (**carte grise non coupée, non déchirée**) remis par le précédent propriétaire, revêtu de la mention « vendu le .../.../... (date de cession) », suivie de la signature de l'ancien propriétaire
- La copie du contrôle technique datant de moins de 6 mois
- La copie de l'attestation d'assurance du véhicule
- La déclaration de cession (Cerfa 15776)
- La demande de certificat d'immatriculation (Cerfa 13750)
- Le mandat (Cerfa 13757)

ATTENTION : en cas de non-concordance de nom entre l'acquéreur et le demandeur du certificat d'immatriculation (carte grise), une attestation signée par la personne absente est demandée.

*** CONCEPTION DE PLAQUES SUR PLACE ***